

ÉDITION AOÛT 2026 · À JOUR DE LA RÉFORME ACRE

# Kit Micro-Entreprise 2026

De la déclaration au premier client payé. Les démarches exactes, les chiffres réels, les six modèles à réutiliser — et les pièges qui coûtent cher la première année.

10 chapitres

6 modèles

Rétroplanning 30 jours

Liens officiels cliquables

---

ÉDITIONS REPÈRE · RÉMI VAUGELAS

VERSION 1.3 — AOÛT 2026 · Mise à jour annuelle incluse

## Ce que ce kit fait, et ce qu'il ne fait pas

**Ce qu'il fait.** Il vous amène d'une idée d'activité à une micro-entreprise déclarée, assurée, capable de facturer légalement et d'encaisser son premier client. Chaque chapitre se termine par un livrable concret : un formulaire déposé, un chiffre calculé, un document prêt à envoyer. Les montants, taux et seuils sont ceux constatés au 20 août 2026, avec leur source indiquée.

**Ce qu'il ne fait pas.** Il ne remplace pas un expert-comptable, un avocat ou un conseiller URSSAF. Il ne traite pas des sociétés (EURL, SASU), des activités réglementées soumises à qualification obligatoire, ni des situations de cumul complexes (fonctionnaire, gérant majoritaire, non-résident fiscal). Il ne donne aucun conseil personnalisé : votre situation peut comporter une particularité qu'aucun guide ne peut anticiper.

**Ce qui bouge et ce qui ne bouge pas.** Les taux de cotisations, les plafonds de chiffre d'affaires et les seuils de TVA sont révisés chaque année, parfois en cours d'année. Le seuil unique de TVA à 25 000 € a été annoncé, suspendu, puis abandonné en dix-huit mois : c'est dire la volatilité de la matière. Chaque chiffre de ce kit porte sa date de constat. Avant de fonder une décision structurante dessus, revérifiez-le sur [entreprendre.service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr) ou [autoentrepreneur.urssaf.fr](https://autoentrepreneur.urssaf.fr). Les méthodes, les enchaînements de démarches et les modèles, eux, restent valables.

**Licence d'usage.** Un acheteur, un usage. Vous pouvez utiliser ce kit et ses modèles pour votre propre activité et pour vos clients. Vous ne pouvez ni le revendre, ni le redistribuer, ni l'intégrer à une formation payante.

**Mise à jour.** Ce document est révisé une fois par an, en janvier, et à chaque réforme significative. Les acheteurs reçoivent les révisions sans surcoût à leur adresse d'achat.

**Ce qui change dans la version 1.2.** Une page de clôture qui indique quoi faire une fois le kit refermé, et la mention explicite du régime de rétractation applicable aux produits numériques.

**Ce qui avait changé en version 1.1.** Tous les sites et formulaires officiels cités sont désormais des liens cliquables, regroupés en annexe 7. Trois ajouts : un encadré sur la marche à suivre quand une formalité bloque au guichet unique (chapitre 2), une section sur l'attestation de vigilance URSSAF que vos clients professionnels vous réclameront (chapitre 6), et la mise à jour du dispositif de facturation électronique — le service gratuit du portail public a été abandonné, il faut désormais choisir une plateforme agréée.

**Ce qui change dans la version 1.3.** L'éditeur est identifié en couverture et en clôture. Le manuel est signé. Une adresse de contact permet désormais de signaler une erreur ou de demander une mise à jour. Le régime de rétractation applicable aux produits numériques est indiqué. La typographie française a été uniformisée sur l'ensemble du catalogue.

## Comment l'utiliser

Ne le lisez pas en entier avant de commencer. Les chapitres 1 à 3 se traitent dans l'ordre et avant toute déclaration : ils déterminent des choix irréversibles ou coûteux à défaire. Les chapitres 4 à 7 se consultent au moment où la question se pose. Les chapitres 8 à 10 s'exécutent une fois l'entreprise créée.

Le chapitre 10 contient un rétroplanning de trente jours qui remet tous les chapitres dans l'ordre chronologique. Si vous êtes pressé, commencez par lui.

## Sommaire



# Est-ce vraiment le bon statut ?

La micro-entreprise est le régime le plus simple de France, et c'est exactement ce qui la rend piégeuse : elle est si facile à créer qu'on ne se demande pas si elle convient. Ce chapitre pose la question avant que le choix ne devienne coûteux à défaire.

### À LA FIN DE CE CHAPITRE

Vous saurez, chiffres à l'appui, si la micro-entreprise vous convient — et dans le cas contraire, vers quel statut vous tourner.

## Ce que la micro-entreprise est réellement

La micro-entreprise n'est pas une forme juridique. C'est une entreprise individuelle assortie de deux régimes simplifiés : un régime social (les cotisations se calculent en pourcentage du chiffre d'affaires encaissé, sans comptabilité d'engagement) et un régime fiscal (le bénéfice imposable est déterminé par un abattement forfaitaire, sans déduction des frais réels).

Cette phrase contient tout ce qui fait la force et la faiblesse du statut. La force : vous ne payez rien tant que vous n'encaissez rien, et la gestion tient en une déclaration mensuelle ou trimestrielle. La faiblesse : **vos charges réelles ne sont jamais déduites**. L'administration considère forfaitairement que vos frais représentent 34 % de votre chiffre d'affaires en prestations de services libérales, 50 % en prestations commerciales et artisanales, 71 % en vente de marchandises. Si vos frais réels dépassent ces pourcentages, vous payez de l'impôt sur un bénéfice que vous n'avez pas réalisé.

Si le retard bloque quelque chose de daté — un contrat qui attend votre SIRET, un client qui ne peut pas vous référencer — prévenez la partie concernée par écrit, en indiquant le numéro de formalité et la date de dépôt. Un dossier en cours documenté se négocie ; un silence ne se négocie pas.

### Les premières actions dès réception du SIRET

- ☐ Activer votre espace sur [autoentrepreneur.urssaf.fr](https://autoentrepreneur.urssaf.fr) et vérifier la périodicité de déclaration.
- ☐ Noter la date de votre première déclaration de chiffre d'affaires (voir chapitre 9 : la première tombe plus tard qu'on ne croit).
- ☐ Déposer la déclaration initiale de CFE, formulaire [1447-C-SD](#), avant le 31 décembre de l'année de création (chapitre 4).
- ☐ Vérifier que votre demande d'ACRE a bien été enregistrée (chapitre 3).
- ☐ Ouvrir le compte bancaire dédié si votre chiffre d'affaires prévisionnel l'impose (chapitre 7).
- ☐ Souscrire l'assurance responsabilité civile professionnelle avant la première prestation (chapitre 7).

#### LIVRABLE DU CHAPITRE 2

Une formalité déposée, un accusé de dépôt archivé, et les six actions ci-dessus programmées dans votre agenda.

# L'ACRE et la réforme du 1<sup>er</sup> juillet 2026

L'aide à la création d'entreprise réduit vos cotisations la première année. Elle vient d'être divisée par deux. Ce chapitre dit exactement combien elle vaut désormais, qui y a droit, et comment la demander sans se faire refuser.

## À LA FIN DE CE CHAPITRE

Vous savez si vous êtes éligible, ce que l'aide représente en euros dans votre cas, et votre demande est déposée dans les délais.

## Ce qui a changé, et ce que cela coûte

Jusqu'au 30 juin 2026, l'ACRE exonérait le micro-entrepreneur de **50 % de ses cotisations sociales** pendant les quatre premiers trimestres civils d'activité. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2026, ce taux est ramené à **25 %**. Les entreprises immatriculées avant cette date conservent le taux de 50 % pour la durée restante de leur exonération.

| SITUATION                                                           | TAUX D'EXONÉRATION | COTISATIONS BNC EFFECTIVES |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------|
| Immatriculation jusqu'au 30 juin 2026, avec ACRE                    | 50 %               | 12,80 %                    |
| Immatriculation à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2026, avec ACRE | 25 %               | 19,20 %                    |
| Sans ACRE                                                           | 0 %                | 25,60 %                    |

Exemple pour une activité libérale relevant du régime général (25,60 % de base). Le même raisonnement s'applique aux autres taux.

En euros, sur une première année à 40 000 € de chiffre d'affaires en profession libérale :

Au-delà, le montant dépend de votre commune et d'une base minimum fixée localement. Comptez, à titre indicatif, de 200 à 600 € par an pour un micro-entrepreneur sans local, avec de fortes variations selon la commune. La cotisation se paie en ligne, généralement à la mi-décembre, sur votre espace professionnel [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

#### DEUX DÉMARCHES À PROGRAMMER MAINTENANT

**Avant le 31 décembre de l'année de création :** déposer le formulaire [1447-C-SD](#) auprès du service des impôts des entreprises dont vous dépendez.

**Dès réception du SIRET :** créer votre espace professionnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Sans lui, vous ne verrez pas votre avis de CFE, et une CFE impayée génère des majorations automatiques.

## Votre taux de prélèvement total, calculé

Additionnons. Voici ce qu'il faut provisionner sur chaque euro encaissé, dans quatre situations types.

| SITUATION                                                          | COTISATIONS | CFP    | IMPÔT   | CFE LISSÉE | À PROVISIONNER |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|--------|---------|------------|----------------|
| Libéral, 1 <sup>re</sup> année avec ACRE 25 %, foyer non imposable | 19,20 %     | 0,20 % | 0 %     | 0 %        | 20 %           |
| Libéral, régime plein, foyer non imposable                         | 25,60 %     | 0,20 % | 0 %     | 1 %        | 27 %           |
| Libéral, régime plein, tranche à 30 %                              | 25,60 %     | 0,20 % | ≈ 20 %  | 1 %        | 47 %           |
| Libéral, versement libératoire                                     | 25,60 %     | 0,20 % | 2,20 %  | 1 %        | 29 %           |
| Service BIC, régime plein, tranche à 11 %                          | 21,20 %     | 0,30 % | ≈ 5,5 % | 1 %        | 28 %           |
| Vente, régime plein, tranche à 11 %                                | 12,30 %     | 0,10 % | ≈ 3 %   | 1 %        | 17 %           |

L'impôt est calculé sur le revenu après abattement, rapporté au chiffre d'affaires. La CFE est lissée sur une hypothèse de 400 € annuels pour 40 000 € de CA.

**Provisionnez toujours 5 points de plus que votre calcul. Un excédent en fin d'année est un problème agréable ; un déficit ne l'est jamais.**

**VOTRE TAUX DE PROVISION****Cotisations applicables :**

---

%

**Impôt estimé rapporté au CA :**

---

%

**CFE lissée :**

---

%

**Marge de sécurité (+ 5 points) : 5 %****Total à virer sur le compte de provision à chaque encaissement :**

---

%

**LIVRABLE DU CHAPITRE 4**

Un pourcentage unique, écrit, que vous appliquerez à chaque paiement reçu. Et deux dates dans l'agenda : la déclaration 1447-C avant le 31 décembre, et l'échéance du 30 septembre pour l'option de versement libératoire.

FIN DE L'EXTRAIT

# Il reste 58 pages.

Cet extrait s'arrête ici. Le manuel complet contient les dix chapitres, les six modèles à réutiliser, le rétroplanning de trente jours et les barèmes avec leur date de constat et le lien vers leur source officielle.

---

ÉDITIONS REPÈRE · RÉMI VAUGELAS

Le catalogue : [editions-repere.fr](https://editions-repere.fr)

Une question, une erreur repérée : [contact@editions-repere.fr](mailto:contact@editions-repere.fr)